



**Programme des
Nations Unies
pour l'environnement**

Distr.: Générale
21 août 2006

Original: Anglais

Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants

Comité d'étude des polluants organiques persistants

Deuxième réunion

Genève, 6-10 novembre 2006

Point 2 b) de l'ordre du jour provisoire*

Questions d'organisation : organisation des travaux

**Scénario pour la deuxième réunion du Comité d'étude des polluants
organiques persistants**

Note du secrétariat

L'annexe à la présente note décrit un scénario mis au point par le Président du Comité d'étude des polluants organiques persistants, M. Reiner Arndt (Allemagne), pour aider les participants à se préparer pour la deuxième réunion du Comité.

* UNEP/POPS/POPRC.2/1.

Annexe

Scénario pour la deuxième réunion du Comité d'étude des polluants organiques persistants

1. Le présent scénario a pour but d'aider les participants à se préparer pour la deuxième réunion du Comité d'étude des polluants organiques persistants en les informant du programme initial de la réunion et des résultats attendus. Tous les documents préalables à la réunion devraient être disponibles sur le site web de la Convention de Stockholm (www.pops.int) vers le 15 septembre 2006.

Objectifs et résultats possibles de la réunion

2. L'objectif premier de la réunion est de s'assurer que le Comité s'acquitte des tâches que lui assigne la Convention. Afin de pouvoir atteindre cet objectif:

- a) Pour chacun des projets de descriptif des risques élaboré par les groupes de travail qu'il a mis en place, le Comité
 - i) Adoptera les descriptifs de risques avec des amendements éventuels;
 - ii) Décidera, conformément au paragraphe 7 de l'article 8 de la Convention et sur la base des descriptifs de risques, si la substance chimique auquel se rapporte le descriptif concerné est susceptible, du fait de sa propagation à longue distance dans l'environnement, d'avoir des effets nocifs importants sur la santé humaine et/ou l'environnement justifiant l'adoption de mesures au niveau mondial, et s'il convient de donner suite à la proposition;
 - iii) Décidera, selon la décision prise sous le point ii) ci-dessus:
 - a. D'inviter toutes les Parties et les observateurs à soumettre les informations spécifiées à l'Annexe F de la Convention, de créer un Groupe de travail spécial pour préparer un projet d'évaluation de gestion des risques et de convenir d'un programme de travail pour terminer le projet afin de le soumettre à la considération de sa troisième réunion; ou
 - b. De mettre le descriptif des risques à la disposition de toutes les Parties et des observateurs et de le mettre de côté;
 - b) Adoptera, avec des amendements éventuels, le projet de format pour la présentation des informations conformément à l'article 8 de la Convention spécifié à l'Annexe F, le projet de notes explicatives pour la présentation de ces informations et le projet d'ébauche d'évaluation de la gestion des risques préparé par le Groupe de travail sur la confidentialité et l'Annexe F qu'il aura mis en place;
 - c) Pour chaque proposition d'inscription d'une substance chimique aux Annexes A, B ou C de la Convention soumise à examen, le Comité
 - i) Examinera la proposition, appliquera les critères de sélection spécifiés à cet effet à l'Annexe D de la Convention et procédera à une évaluation de la mesure dans laquelle il a respecté ces critères;
 - ii) S'il est satisfait que tel a bien été le cas, il créera un Groupe de travail spécial chargé d'élaborer un projet de descriptif des risques et conviendra d'un programme de travail pour terminer le projet afin de le soumettre à la considération de sa troisième réunion.

3. La réunion a pour objectif secondaire d'achever les tâches attribuées au Comité par la Conférence des Parties et d'examiner les questions relatives à l'efficacité de son fonctionnement. Pour atteindre cet objectif, le Comité

- a) Examinera le projet de code de pratique pour le traitement des informations confidentielles qui lui sont communiquées, l'amendera si nécessaire et soumettra un projet

définitif à la Conférence des Parties à sa troisième réunion en lui demandant de le vérifier sous l'angle juridique en vue de son adoption éventuelle;

b) Elaborera des recommandations sur la question de savoir comment considérer les isomères ou groupes d'isomères de substances chimiques que les Parties proposent d'inscrire aux Annexes A, B ou C de la Convention conformément à l'article 8, en vue de les soumettre à la considération de la Conférence des Parties à sa troisième réunion;

c) Examinera la question de l'inscription des substances chimiques dont il est proposé d'inscrire les produits de transformation aux Annexes A, B ou C et envisagera de mettre au point un projet de méthode à suivre pour cette question à soumettre ultérieurement à la considération de la Conférence des Parties;

d) Examinera le fichier d'experts et les compétences nécessaires pour sa troisième réunion.

Ordre du jour de la réunion

4. L'ordre du jour annoté de la réunion (UNEP/POPS/POPRC.2/1/Add.1) précise les questions qui devront être discutées par la réunion et les documents d'information relatifs à chacune. La plupart des documents rappellent les dispositions de la Convention ou les décisions de la Conférence des Parties qui définissent les mandats concernant les activités décrites dans les documents. Les documents de la réunion indiquent également les mesures que pourrait éventuellement prendre le Comité. Les membres du Comité sont invités à indiquer au secrétariat avant la réunion ou, au plus tard, lors de l'examen de l'ordre du jour pendant la réunion, toutes questions dont ils estiment qu'elles devraient y figurer.

Organisation des travaux

5. La réunion se tiendra du 6 au 10 novembre 2006 (lundi à vendredi). Le calendrier proposé prévoit deux séances plénières de trois heures chacune par jour (10 heures – 13 heures et 15 heures – 18 heures). Il n'est pas prévu de tenir des séances plénières le soir. Des groupes de travail seront créés selon que de besoin au cours de la semaine. Le document UNEP/POPS/POPRC.2/INF/2 donne un calendrier provisoire pour la semaine.

6. Le lundi matin, après les formalités d'ouverture d'usage, la séance règlera les questions d'organisation. Sous ce point, le Comité adoptera son ordre du jour avec des amendements éventuels et organisera ses travaux pour la semaine. Il procédera ensuite à un examen des résultats de la deuxième réunion de la Conférence des Parties qui le concernent.

7. Le Comité aura en premier lieu un débat sur deux questions opérationnelles : Traitement des isomères ou des groupes d'isomères des substances chimiques qu'il est proposé d'inscrire aux Annexes A, B ou C de la Convention et inscription des substances chimiques dont il est proposé d'inscrire les produits de transformation aux Annexes A, B ou C de la Convention. Ce premier débat devrait, à mon avis, avoir lieu avant l'examen des projets de descriptif des risques et des produits chimiques nouvellement proposés puisque ces questions sont communes à un certain nombre d'entre eux. Les autres questions opérationnelles pourraient être examinées plus tard dans la semaine.

8. Le Comité examinera ensuite chacun des projets de descriptif des risques dont il est saisi. Pour chacun,

a) Le Président du Groupe de travail ayant préparé le projet de descriptif des risques le présentera au Comité;

b) Le Comité aura la possibilité de demander des éclaircissements au sujet du projet;

c) Le Comité examinera le projet de descriptif des risques et la question de savoir si la substance chimique qui en fait l'objet est susceptible, du fait de sa propagation à longue distance dans l'environnement, d'avoir des effets nocifs importants sur la santé humaine et/ou l'environnement justifiant l'adoption de mesures au niveau mondial;

d) Le Comité créera vraisemblablement un groupe de contact chargé d'élaborer un projet de décision comprenant les éléments énumérés au paragraphe 2 a) ci-dessus en vue de l'adopter éventuellement plus tard dans la semaine.

9. Le Comité examinerait ensuite les produits chimiques faisant l'objet de nouvelles propositions d'inscription aux Annexes A, B ou C. Pour chaque proposition, il est suggéré de suivre la procédure suivante:

a) La Partie qui présente la proposition la présentera au Comité. Elle disposera pour ce faire de 15 minutes;

b) Le Comité aura la possibilité de demander des éclaircissements au sujet de la proposition présentée;

c) Le Comité déterminera dans quelle mesure la proposition satisfait aux critères de sélection;

d) Le Comité créera vraisemblablement un groupe de contact chargé d'élaborer un projet de décision comprenant les éléments énumérés au paragraphe 2 c) ci-dessus en vue de l'adopter éventuellement plus tard dans la semaine.¹

10. Après le débat initial sur les produits chimiques nouvellement proposés, le Comité pourrait examiner les autres questions opérationnelles : dispositions en matière de confidentialité, fichier d'experts, programmes types de travail pour la préparation des projets de descriptif des risques et projet d'évaluation de la gestion des risques. Suivra ensuite une discussion sur les autres questions et sur les dates et le lieu de la troisième réunion du Comité.

11. Le rapport de la réunion sera probablement examiné le vendredi après-midi. C'est un produit important de la réunion et ce sera un document utile pour rappeler aux participants (et informer ceux qui n'étaient pas présents à la réunion) l'évolution de la situation et les accords auxquels elle est parvenue. Le rapport de la réunion couvrant la fin de la plénière du jeudi après-midi sera approuvé avec les amendements nécessaires le vendredi en séance plénière. Suivant la pratique habituelle, le Comité décidera peut-être que la partie du rapport concernant les séances plénières du vendredi sera préparée par le Vice-Président en qualité de rapporteur, en coopération avec le secrétariat, et intégrée dans le rapport de la réunion sous la responsabilité du Président.

¹ Afin d'aider les groupes de contact chargés d'élaborer des projets de décision sur les produits chimiques nouvellement proposés, des avant-projets informels seront préparés pour chacun de ces produits par les groupes de rédaction intersessions créés par le Président à cet effet.